

Image not found or type unknown



Audition d'un mineur refus de l'association pour qu'une personne

Par **papy58**, le **28/06/2014** à **16:03**

ma petite fille a été auditionné par une association dans le cadre d'un changement de résidence ses parents étant séparés.il est indiqué clairement sur la convocation que l'enfant peut se faire assister par un avocat ou une personne de son choix et malgré tout cette association refuse qu'elle soit accompagnée par une personne de sont choix elle n'accepte qu'un avocat. Que peut on faire pour faire respecter la loi??? Ou alors est elle en droit de refuser toute personne pour assister ma petite fille. Sinon quel recours??

Merci d'avance pour vos réponses